

DELIBERATION du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 15 mars 2023

Délibération n° 2023 – 15/03/2023 – 5

Revalorisation indemnitaire des personnels BIATSS

- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis du comité social d'administration rendu en sa séance du 1^{er} mars 2023

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 31 Quorum : 16 Membres présents : 14 Membres représentés : 7 Total : 21	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 8 Suffrages exprimés : 13 Pour : 13 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve la revalorisation indemnitaire des personnels BIATSS :**

- **Personnels ATRF et ATEC**
- **Personnels des bibliothèques : Magasiniers**
au 1^{er} janvier 2022 et au 1^{er} janvier 2023
- **Personnels des bibliothèques : Bibliothécaires**
au 1^{er} janvier 2022
- **Conservateur du patrimoine**
au 1^{er} janvier 2023

Dijon, le 16 mars 2023

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Vincent THOMAS

*P.J. : Proposition de revalorisation de l'IFSE des personnels du corps des conservateurs du patrimoine
Proposition de revalorisation au titre de la revalorisation indemnitaire de l'IFSE des personnels de la filière des Bibliothèques
Proposition de revalorisation au titre de la revalorisation indemnitaire de l'IFSE des personnels de la filière ITRF
Proposition de revalorisation de l'indemnité d'administration et de technicité des ATEC*

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Proposition de revalorisation de l'IFSE des personnels du corps des conservateurs du patrimoine au 01/01/2023

IFSE				
Groupe de fonction	Montant actuel IFSE		Proposition revalorisation	
	Annuel	Mensuel	Annuel	Mensuel
4	9 486,00	790,50	9 865,44	822,12

Magasiniers des bibliothèques

IFSE				
Groupe de fonction	Montant actuel IFSE		Proposition revalorisation	
	Annuel	Mensuel	Annuel	Mensuel
2	2 498,02	208,17	2 728,02	227,34
1	2 872,42	239,37	3 102,42	258,54

Magasiniers des bibliothèques

IFSE				
Groupe de fonction	Montant actuel IFSE		Proposition revalorisation	
	Annuel	Mensuel	Annuel	Mensuel
2	2 728,02	227,34	3 278,02	273,17
1	3 102,42	258,54	3 652,42	304,37

Bibliothécaires

IFSE				
Groupe de fonction	Montant actuel IFSE		Proposition revalorisation	
	Annuel	Mensuel	Annuel	Mensuel
2	6 123,00	510,25	6 623,00	551,92
1	6 344,00	528,67	6 844,00	570,33

Adjoints Techniques de Recherche et de Formation

IFSE				
Groupe de fonction	Montant actuel IFSE		Proposition revalorisation	
	Annuel	Mensuel	Annuel	Mensuel
2	2 498,02	208,17	2 728,02	227,34
1	2 872,42	239,37	3 102,42	258,54

Adjoints Techniques de Recherche et de Formation

IFSE				
Groupe de fonction	Montant actuel IFSE		Proposition revalorisation	
	Annuel	Mensuel	Annuel	Mensuel
2	2 728,02	227,34	3 278,02	273,17
1	3 102,42	258,54	3 652,42	304,37

Décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002 modifié relatif à l'indemnité d'administration et de technicité

Arrêté du 14 janvier 2002 modifié fixant les montants de référence de l'indemnité d'administration et de technicité

Arrêté du 25 février 2002 modifié fixant la liste des corps de fonctionnaires [...]éligibles à l'indemnité d'administration et de technicité en application du décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002 précité

IAT				
Groupe de fonction	Montant actuel IAT		Proposition revalorisation	
	Annuel	Mensuel	Annuel	Mensuel
2	2 401,94	200,16	2 728,02	227,34

Décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002 modifié relatif à l'indemnité d'administration et de technicité

Arrêté du 14 janvier 2002 modifié fixant les montants de référence de l'indemnité d'administration et de technicité

Arrêté du 25 février 2002 modifié fixant la liste des corps de fonctionnaires [...]éligibles à l'indemnité d'administration et de technicité en application du décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002 précité

IAT				
Groupe de fonction	Montant actuel IAT		Proposition revalorisation	
	Annuel	Mensuel	Annuel	Mensuel
2	2 728,02	227,34	3 278,02	273,17